



# AGAVE®

Une formulation exclusive  
grâce au complexe  
unique de coformulants



**AGAVE®**  
est un herbicide systémique  
foliaire non sélectif des zones  
cultivées et de l'arboriculture  
fruitière à base de glyphosate.

### Large spectre

Polyvalent et efficace sur presque toutes les plantes  
annuelles et vivaces.

### Efficacité optimisée

Un complexe unique de coformulants permettant une  
efficacité rapide.

### Facilité d'emploi

Agave® est prêt à l'emploi.

## Usages et doses autorisées

Usage	Cultures	Situations	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée (eau)	Zone non traitée (plantes non cibles)
Cultures fruitières*Désherbage*Cult. Installées	Uniquement sur agrumes, fruits à coque, pommier et fruits à noyau	Terrains non mécanisables <sup>(1)</sup>	6 L/ha	1/an	21	5 mètres	5 mètres <sup>(2)</sup>
		Sur le rang <sup>(1)</sup>	2,5 L/ha				
	Uniquement sur olivier	Terrains non mécanisables <sup>(1)</sup>	6 L/ha	1/an	7	5 mètres	5 mètres <sup>(2)</sup>
		Sur le rang <sup>(1)</sup>	2,5 L/ha				
Traitements généraux*Désherbage* Intercultures, jachères et destruction de cultures	Toutes cultures	Lutte réglementée <sup>(1)</sup>	6 L/ha	1/an	7	5 mètres	5 mètres <sup>(2)</sup>
		En non labour <sup>(1)</sup>	3 L/ha				

<sup>(1)</sup> Se référer aux recommandations d'emploi.

<sup>(2)</sup> Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour des utilisations à des doses supérieures ou égales à 3L par hectare en plein ou à 3L par hectare traité en traitement localisé.

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 heures après traitement.

## Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par les résidents.

## Précautions d'emploi

## Cultures fruitières :

Traitement à 6 L/ha :

- Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux, rocheux).
- Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare.
- L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.

Traitement à 2,5 L/ha :

- Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle.
- Ne pas dépasser la dose annuelle de 900 g de glyphosate par hectare.

## Intercultures, jachères et destruction de cultures :

Traitement à 3 L/ha :

- Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cas de cultures de printemps installées après un labour d'été ou début d'automne en sols hydromorphes.
- Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare.

Traitement à 6 L/ha :

- Uniquement dans le cadre d'une lutte réglementée.

## CONDITIONS D'EMPLOI

- Traiter sur des mauvaises herbes en conditions poussantes et non recouvertes de rosée.

AGAVE® est totalement absorbé 3 heures après son application.

- Respecter de bonnes conditions de température et d'hygrométrie. Éviter de traiter :

- Si risque de pluie dans les 2 heures suivant l'application, sous peine d'efficacité réduite ou nulle.
- Par fortes chaleurs et sécheresse, ou en cas de faibles températures (<5°C).

Une hygrométrie >70% lors de l'application est un gage de bonne efficacité.

- Après utilisation, le travail du sol est possible :

- sur annuelles : de 6 heures minimum à 24 heures sur adventices développées.
- sur vivaces : 7 jours.

- Utiliser un volume d'eau compris entre 200 et 300 L/ha.

- L'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention «limitation de la dérive» est recommandé. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordures de champ ou pieds de clôtures situés le long des points d'eau. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits, en particulier si le terrain est en pente.

- L'utilisation sous serre est déconseillée. Ne pas traiter sur arbres fruitiers à pépins de moins de 3 ans.

**Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle :**

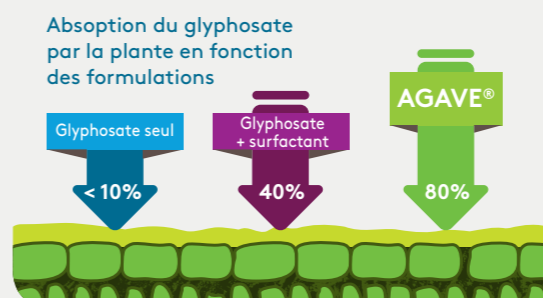
6 heures après traitement.

ZNT : 5 mètres - ZNCA : 5 mètres.

## UNE FORMULATION OPTIMISÉE

AGAVE®, une formulation exclusive ADAMA :  
Complexe unique de coformulants qui en fait un produit

- 1 Préserve les cuticules pour permettre la systémie du produit jusque dans les racines. **QUI SÉCURISE L'EFFICACITÉ**
- 2 Rapidité d'action. **AVEC ADJUVANTS ACCÉLÉRATEURS**
- 3 Pas d'ajout d'adjuvant surfactant nécessaire. **PRÊT À L'EMPLOI**



Les adjuvants accélérateurs présents dans la formulation d'AGAVE® augmentent l'absorption du glyphosate de façon significative, optimisant ainsi l'efficacité du traitement.

## LES AVANTAGES D'AGAVE®

## LARGE SPECTRE

Absorbé par les feuilles, AGAVE® est véhiculé par la sève jusqu'à l'extrémité des racines et des rhizomes (système descendante).

Bloquant la biosynthèse des acides aminés aromatiques, il est efficace sur quasiment toutes les plantes annuelles et vivaces.

## EFFICACITÉ OPTIMISÉE

Grâce à son complexe unique de coformulant, AGAVE® permet une meilleure pénétration du produit dans la plante.

Transporté en 3 heures par la sève jusqu'à l'extrémité des racines. Il agit extrêmement rapidement et détruit totalement en quelques jours les parties vertes et racinaires des mauvaises herbes annuelles, bisannuelles et vivaces.

## FACILITÉ D'EMPLOI

Cette formulation ne nécessite pas l'ajout de surfactant.

AGAVE® est prêt à l'emploi, ne dégage pas d'odeur et ne produit pas de mousse à la préparation de la bouillie.



## AGAVE®

### Composition

360 g/L de Glyphosate  
(exprimé en glyphosate acide).

### Formulation

SL – Concentré Soluble.

### Conditionnement

Bidon 20L.

AGAVE® : AMM N°9600390 - SL – Concentré Soluble - Glyphosate (exprimé en glyphosate acide) 360 g/L (30.8%) - Attention - EUH401.

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.adama.com](http://www.adama.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ®Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avril 2021. Annule et remplace toute version précédente.

## AGAVE®

### ATTENTION

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

